

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B350-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B350

OBJET : Habitat - Opération façades - Subventions d'équipement aux communes de Rousset, Vauvenargues, Puyloubier et Trets

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_17

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

Co-rapporteur : Jean-Claude Feraud

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Subventions d'équipement aux communes de Rousset, Vauvenargues, Puyloubier et Trets.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 544,08 € à la commune de Rousset, d'un montant de 648,30 € à la commune de Vauvenargues, d'un montant de 7 500 € à la commune de Puyloubier et d'un montant de 3 600,50 € à la commune de Trets dans le cadre des opérations façades.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 19 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées en 2012 par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 47 982,66 € en 2012 (délibérations n°2012-B033, 2012-B070, 2012-B114, 2012-B177, 2012-B243)

Quatre nouvelles demandes ont été reçues :

- **Rousset** (délibération cadre n°116-2003 du 29 septembre 2003) a fait parvenir une demande concernant neuf dossiers.
- **Vauvenargues** (délibération cadre n°2004-38 du 13 mai 2004 et délibération modificative n°2011-34 du 10 mai 2011) a fait parvenir une demande concernant un dossier.
- **Puyloubier** (délibération cadre n°53-02 du 8 avril 2002) a fait parvenir une demande concernant neuf dossiers.
- **Trets** (délibération cadre n°70-03 du 30 septembre 2003) a fait parvenir une demande concernant cinq dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

- Concernant les opérations "façades" de la ville de Rousset, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **4 544,08 €**.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de Vauvenargues, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **648,30 €**.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de Puyloubier, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **7 500 €**.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de Trets, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **3 600,50 €**.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Rousset	9	9	33,33 %	8,33 %	18 182,73€	4 544,08 €	-
Vauvenargues	1	1	40%	10%	2 593,19	648,30 €	-
Puylobier	9	12	50%	12,5%	30 000 €	7 500 €	-
Trets	5	5	50%	12,5%	14 402 €	3 600,50 €	-
Total (TTC)						16 292,88 €	-

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 27 septembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 4 544,08 € à la commune de Rousset

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 648,30 € à la commune de Vauvenargues

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 7 500 € à la commune de Puylobier

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 600,50 € à la commune de Trets

➤ **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

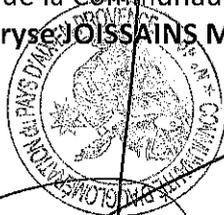
➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412.

OBJET : Habitat - Opération façades - Subventions d'équipement aux communes de Rousset, Vauvenargues, Puyloubier et Trets

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse LOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012